Ioan PISO, Fasti provinciae Daciae. II. *Die ritterlichen Amtsträger*. Bonn, Habelt, 2013. 1 vol. 16,5 x 22,5 cm, x-425 p. (ANTIQUITAS, REIHE 1, 60). Prix : 79 €. ISBN 978-3-7749-3823-6.

Il aura fallu patienter 20 ans, après la publication du premier tome consacré aux fonctionnaires de rang sénatorial en poste en Dacie (cf. M. Dondin-Payre, in AC, 65, 1996, p. 512-513), mais on peut sans conteste affirmer, à la lecture de ce livre, que notre attente a été comblée. En effet, I. Piso s'attache cette fois-ci à répertorier tous les chevaliers romains qui ont pris part à l'administration de cette région et dont la numérotation poursuit sans césure celle des individus présents dans son ouvrage précédent. En guise d'introduction au volume, l'auteur récapitule ou révise, le cas échéant, les informations relatives à l'administration de la Dacie grâce aux découvertes d'inscriptions ou de diplômes militaires. C'est du reste la rapidité avec laquelle s'est renouvelée la documentation, pour notre plus grand profit, qui a incité le savant roumain à rédiger un addendum à son premier travail (p. 13-65). On y découvre ainsi de nouveaux noms à adjoindre aux fastes sénatoriaux : Q. Baebius Macer, légat pro préteur de rang consulaire attesté en 113/114; Cn. Petronius Probatus Iunior Iustus, légat de la XIII^e légion Gemina vers 230; [-] Iunius [---]us Gargilius [---]tilianus, légat de la V^e légion Macedonica vers 184-185 et un autre légat anonyme de la même légion qui vécut sous le règne de Sévère Alexandre. Passant aux fonctionnaires équestres, dont les carrières à la longueur variable font systématiquement l'objet d'un examen approfondi, un illustre personnage reçoit d'emblée un traitement particulier : il s'agit de Q. Marcius Fronto Turbo Publicius Severus, venu mettre de l'ordre, vers 118-119, en tant que *praefectus* avec un rang comparable à son collègue d'Égypte, en Pannonie inférieure et en Dacies (puis en Dacie supérieure uniquement) où la paix avait été troublée suite à des mouvements d'humeur des Roxolans et des Iazyges (p. 67-109). Suit la liste des différents procurateurs-gouverneurs ducénaires de Dacie inférieure (p. 131-172) et de Dacie Porolissensis (p. 111-130), séparée en 123 de la Dacie supérieure, certes régie par un légat propréteur de rang prétorien, mais qui comptait depuis 118 avec un procurateur centenaire s'occupant de l'administration financière (p. 173-180). Suite à une réforme de Marc Aurèle, en 168, furent désignés des procurateurs, avec des appointements centenaires, dont la liste est bien sûr établie (p. 181-292), s'occupant des finances dans les trois circonscriptions (Dacia Apulensis, Porolissensis et Malvensis) qui, réunies, formaient les Tres Daciae gouvernées par un unique légat pro préteur de rang consulaire. Sont également recensés les procurateurs ayant pour mission de percevoir les droits de douane dans une zone relativement large puisqu'elle s'étendait de la région X italienne et la Rhétie aux bouches du Danube, en incluant toutes les provinces, y compris la Dalmatie, riveraines de ce fleuve (p. 293-333), sans oublier les fonctionnaires qui supervisaient la gestion des mines d'or daces, d'abord affranchis impériaux (cf. p. 335-352, spéc. à partir de la p. 348), avant de céder leur place, sous Antonin le Pieux, à des chevaliers romains. Le répertoire compte aussi avec deux praefecti legionis attestés sous le règne de Gallien, trois individus exclus des fastes et des tableaux récapitulatifs des carrières de tous les chevaliers qui ont pris part à l'administration de la Dacie, auxquels l'auteur a joint les quelques sénateurs dont nous savons désormais qu'ils gouvernèrent la province ou y commandèrent des légions (p. 353-378). Enfin, l'ouvrage se clôt avec la bibliographie

et les index (p. 379-425). À la vue des données ainsi collectées, il est possible de procéder à quelques constatations : en effet, une part non négligeable des procurateurs de passage en Dacie, qui n'y ont détenu qu'une seule fonction, ne sont pas connus par ailleurs. Ce fait illustre à soi seul les entraves auxquelles se confronte la recherche, résultante de la défaillance des sources. Toutefois, s'il faut garder bon espoir en de nouvelles trouvailles, comme l'atteste l'addendum figurant au début de l'ouvrage, on observe dans le même temps que d'éminents chevaliers, destinés par la suite à de très hautes fonctions équestres, quand ils ne furent pas admis au Sénat, sont passés par la Dacie : alors que M. Macrinius Vindex finit par devenir préfet du prétoire à l'instar de T. Flavius Constans, tandis que (M.) Ulpius Saturninus était nommé préfet de l'annone et que P. Cominius Clemens se retrouvait à la tête des flottes de Misène puis de Ravenne, M. Aurelius Tuesianus entra au Sénat comme avant lui P. Helvius Pertinax, M. Valerius Maximianus et M. Macrinius Avitus Catonius Vindex, dont les promotions, consécutives à leurs procuratèles daces, s'expliquent par le contexte militaire troublé du règne de Marc Aurèle. Ce sont également les difficultés du moment ou une vacance provisoire du pouvoir, durant le IIIe s., qui expliquent pourquoi certains procurateurs financiers de Dacie Apulensis se retrouvèrent à titre temporaire en charge du gouvernement effectif des Tres Daciae, en substitution du légat pro préteur : Herennius Gemellinus, M. Aurelius Tuesianus, Q. Axius Aelianus, (M.) Ulpius [---] et M. Aurelius Marcus. S'il nous est donné de retracer des schémas de carrière suivant un enchaînement d'affectations qui ne laissent peut-être rien au hasard, comme ceux qui voient ces procurateurs-gouverneurs quitter la Dacie inférieure pour se rendre ensuite dans l'une des deux provinces de Maurétanie, on s'aperçoit aussi que ces fonctionnaires ne se déplaçaient jamais seuls, illustrant ainsi une pratique déjà mise en évidence pour l'ordre sénatorial. C'est le cas par exemple d'Herennius Gemellinus venu à Sarmizegetusa où il s'acquitta en outre d'un vœu à Deus Aeternus avec son épouse, Aelia Saturnina, et leurs quatre enfants, Herennius Ursus, Gemellinus, Super et Saturninus (CIL III, 7901 = IDR III/2, 188). Ce voyage en Dacie ne fut d'ailleurs pas une première pour Gemellinus et Saturnina, puisque, lorsqu'il fut tribun militaire dans une unité à l'identité malaisée, il avait élevé une dédicace à Hécate pour la sauvegarde (pro salute) de son épouse, victime, aux dires de l'auteur, d'un enchantement (AE 1913, 51 = ILS 9515 = IDR III/2, 220). En conclusion, cet ouvrage, à l'instar du premier volume, constitue un outil de travail de premier ordre pour connaître l'histoire administrative des provinces daces et rappelle combien les recherches prosopographiques sont utiles pour parvenir à cette fin. Anthony ÁLVAREZ MELERO

Rocco SINISGALLI, *Perspective in the Visual Culture of Classical Antiquity*. Cambridge, University Press, 2012. 1 vol. 15,5 x 23,5 cm, XII-195 p., 106 fig. Prix: 60 £. ISBN 978-1-107-02590-5.

Ce livre, qui a longtemps mûri dans l'esprit de son auteur, vise à combler une lacune fondamentale : il s'agit, en effet, d'élaborer une histoire de la perspective, telle que celle-ci était conçue en Grèce et à Rome. Car, selon R. Sinisgalli, la science de la perspective linéaire – intimement liée à la catoptrique, ou science des miroirs – était